

Editorial

En attendant les 200 000 emplois... les chômeurs trinquent

L'année 2003 a été marquée par la formation d'un nouveau gouvernement. Bien que ce dernier soit toujours dirigé par le même Guy Verhofstadt, l'arc-en-ciel a cédé le pas au violet. En effet, les libéraux et les socialistes, sortis en vainqueurs des élections, (avec le Vlaams Blok), ont laissé les écologistes à leur défaite pour constituer une alliance, qui selon les dires de la Vice-Première Laurette Onkelink (PS), serait «contre-nature». La difficulté à élaborer l'accord de gouvernement a pu être évalué à la longueur des négociations. Il n'est scellé que le 10 juillet 2003. En référence à cet accord, le 14 juillet 2003, Guy Verhofstadt énonce la priorité de la nouvelle coalition: «L'emploi, deux cent mille nouveaux emplois, au total 4 400 000 emplois. Voilà le point central de cet accord. J'entends déjà certains grommeler: ils n'y parviendront jamais. Je leur répons: ne commençons pas à geindre mais au contraire, mettons tout en œuvre pour atteindre cet objectif. Celui qui ne se fixe pas un objectif clair et défini ne peut pas engranger de résultats. Et celui qui n'a pas d'ambition reste sur place»¹. Il fixe aussi une méthodologie spécifique; il entend réunir les partenaires sociaux afin de dégager «un ensemble d'accords concernant une approche nouvelle et audacieuse». Toutefois, le gouvernement prévoit déjà une mesure concrète pour inciter à la création d'emploi: les réductions des charges patronales. Rien de neuf en cela. Cette politique incitative, entamée en 1981, se veut plus large puisque le montant global s'élève à 800 millions d'euros par an. Le patronat se dit cependant déçu et réclame la régionalisation de la sécurité sociale et la privatisation de l'assurance maladie. La FGTB se montre assez enthousiaste par le volontarisme du nouveau gouvernement tout en rappelant que depuis 1999, le patronat a bénéficié de 2,88 milliards d'euros de réductions des charges alors qu'il n'existe aucune évaluation des effets réels de cette politique. En outre, elle souligne que l'accroissement net de l'emploi ne pourra se faire si le secteur public connaît simultanément des suppressions massives d'emploi. La CSC formule les critiques les plus acerbes qui voient que cette politique de l'emploi basée sur les réductions de charges conduit immanquablement à déstabiliser les comptes et les finalités de la sécurité sociales.

L'encre ayant servi à écrire la déclaration gouvernementale n'était pas encore sèche que Karel Vinck annonce la suppression de près de 7 000 emplois à la SNCB jusqu'en 2007. On parle aussi de suppressions d'emploi dans l'armée, à la Poste, aux Finances. Même si ce sont surtout des aménagements de fin de carrière qui sont visés, ces suppressions d'emploi qui n'augmenteraient pas substantiellement le nombre des chômeurs réduiraient par contre le taux d'emploi, alors que la Belgique, sous la pression de la Commission européenne, cherche à l'augmenter pour atteindre 70% en 2010.

Pour établir les modalités de création de nouveaux emplois, le Premier Ministre lance une Conférence nationale pour l'Emploi le 14 septembre. Les discussions y sont tendues et les points de vue difficilement conciliables. Le 10 octobre, en clôture de la conférence, le ministre de l'Emploi, Frank Vandebrouck (SP.A) indique que les mesures d'exonération des charges patronales pour les jeunes et les bas niveaux de qualification permettront la création d'au moins 60 000 nouveaux emplois. En outre, l'accord sur les titres services devrait aussi conduire à la création de 25 000 emplois. Mais le compte est loin d'être bon. Les 200 000 emplois comme objectif ne sont encore que des emplois virtuels. Par contre, à la même période la suppression de 3 000 emplois à Ford Genk rappelle que l'emploi net ne peut se construire en faisant abstraction des licenciements collectifs et de la faible croissance économique. Le nombre de chômeurs complets indemnisés s'élevait en octobre 2003 à 420 859 unités, soit une augmentation de 35 798 unités ou de 9,3% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation se marque dans chaque Région: en Flandre, elle est de 14 641 unités (+10,4%), en Wallonie de 14 763 unités (+7,8%) et à Bruxelles de 6 394 unités (+11,7%).

En attendant les 200 000 emplois, le gouvernement a conclu un accord sur la réforme du contrôle des chômeurs lors du round médiatico-politique qui s'est tenu à Petit-Leez, les 15 et 16 janvier 2004. Défendu par Frank Vandebrouck (SP.A), la disponibilité des chômeurs sur le marché de l'emploi va connaître un suivi plus précoce. Le demandeur d'emploi sera invité, plus vite et plus souvent, à montrer les efforts qu'il a fournis pour trouver un emploi. Cette nouvelle mesure accompagne, ou plus exactement remplacera l'article 80 (régime de suspension des allocations de chômage). En somme, la répression du «chômage anormalement long» est remplacée par un système coercitif qui vise à suspendre la possibilité laissée au demandeur d'emploi de pouvoir refuser un emploi. Cette disposition s'inscrit dans la philosophie de l'Etat social actif, basé sur deux principes: la responsabilité et la participation. L'Etat social actif décrit ce glissement du modèle de sécurité sociale, fondé sur la notion de risque également partagé (de non-emploi, de maladie, etc.), donnant droit à une compensation universaliste, accessible à chaque «victime», vers le modèle d'assurance sociale fondé sur la notion de risque inégalement partagé (touchant les catégories les plus précaires), débouchant sur un modèle particulariste et conditionnel de l'aide, accessible à ceux qui montrent leur détermination à «s'en sortir». On passe d'un modèle où l'exclu est perçu comme victime d'un mal social (par exemple le chômage) à celui où il devient en partie responsable de son sort. L'«entrepreneur de soi» est dès lors le seul qui mérite d'être aidé. Cette réponse à l'absence structurelle et massive d'emploi, et aux promesses de milliers de nouveaux emplois, occulte généralement les effets sociaux de la mesure en termes de dégradation de la condition sociale et financière et de précarisation accrue d'une partie de la population déjà en situation de marginalisation. L'étude des coûts sociaux de ce type de mesure reste à faire.

*Andrea Rea
Directeur de l'ANNÉE SOCIALE*

NOTE

1. «Déclaration gouvernementale», 14 juillet 2003, in *Une Belgique créative et solidaire*, .be, p. 14 (www.fgov.be)